

D'après la FAQ
ministérielle et
les mises à jour
du 27.03.2021

« Cas contact à risque » ou non ?

Dans les classes de Maternelle, d'élémentaire, au collège ou au lycée :

Si l'enseignant est positif :

➡ Les élèves ne sont pas considérés comme cas contacts à risque.*

Si un élève est positif :

➡ Les élèves de la classe sont considérés comme contacts à risque. Fermeture de la classe pour une durée de 7 jours.

➡ L'enseignant n'est pas cas considéré comme contact à risque.* Il assure l'enseignement à distance du lieu où cela est le plus pratique pour lui (celui-ci peut donc assurer l'enseignement à distance sans être nécessairement à l'école).

Si un personnel est positif (AESH, ATSEM...) :

➡ Les élèves ne sont pas considérés comme cas contacts à risque.*

Si trois élèves (ou plus) d'une même classe sont positifs (de fratries différentes) :

➡ Etude approfondie des autorités sanitaires pour déterminer si l'enseignant doit être considéré comme contact à risque.*

**sauf en cas de variant brésilien ou sud-africain.*

**ATTENTION, CES DISPOSITIONS
S'APPLIQUENT UNIQUEMENT AUX
DEPARTEMENTS FAISANT L'OBJET DE
MESURES RENFORCEES.**

Cas contact / cas confirmé : Quelle durée d'isolement ?

Cas confirmé COVID 19

* **10 jours à partir de la date de début des symptômes.** Si fièvre au 10^{ème} jour, poursuite de l'isolement jusqu'à 48h après la disparition des symptômes.
* **10 jours à partir du prélèvement positif** pour les *asymptomatiques*.

Retour à l'école au 11^e jour (sous réserve du respect strict des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical* et d'une distanciation de 2m à la cantine **pendant 7 jours**).

**Sauf pour les élèves de maternelle*



Cas Contact d'une personne du foyer

Moins de 6 ans :
17 jours d'isolement (7 jours après la guérison du cas confirmé qui s'ajoute au 10 jours d'isolement initiaux).

Retour à l'école au 18^e jour en l'absence de symptômes évocateurs.

D'après la FAQ ministérielle et les mises à jour du 27.03.2021

Plus de 6 ans :

* **17 jours d'isolement** si test négatif (antigénique ou PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs
* **24 jours d'isolement** si absence de test.

* **Retour à l'école au 18^e jour** si test négatif** et en l'absence de symptômes évocateurs, (sous réserve du respect strict des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical* et d'une distanciation de 2m à la cantine **pendant 7 jours**).

* **Retour à l'école au 25^e jour** en cas d'absence de test antigénique ou RT-PCR au 17^e jour.

***Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci.*

Cas Contact d'une personne hors foyer

Moins de 6 ans :
7 jours d'isolement à compter du dernier contact avec le cas confirmé en l'absence de symptômes.

Retour à l'école au 8^e jour en l'absence de symptômes évocateurs.



Plus de 6 ans :

* **7 jours d'isolement** si test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé et en l'absence de symptômes évocateurs
* **14 jours d'isolement** si absence de test.

* **Retour à l'école au 8^e jour** si test négatif** et en l'absence de symptômes évocateurs, (sous réserve du respect strict des mesures barrières, du port rigoureux du masque chirurgical* et d'une distanciation de 2m à la cantine **pendant 7 jours**).

* **Retour à l'école au 15^e jour** en cas d'absence de test antigénique ou RT-PCR au 7^e jour.

***Les responsables légaux des élèves doivent attester sur l'honneur de la réalisation du test et du résultat négatif de celui-ci.*